

DOUCHE AUTONOME PORTABLE DIPHOTÉRINE 5 LITRES Référence : 24028

Plaque PVC



En fixe ou dans un véhicule. Douche de tout le corps en quelques minutes. Contenance 5 litres. Rechargeable. Solution diphotérine

Qu'est ce que la DAP ?

La DAP est une douche autonome portable d'une contenance de 5 litres de Diphotérine, destinée au lavage d'une projection chimique corporelle étendue (jusqu'à un corps entier), dans la minute. Principes d'installation et d'utilisation de la DAP : Grâce à sa contenance de 5 litres de Diphotérine®, la DAP doit être utilisée en lavage cutané dans les 60 secondes après l'accident.

La DAP doit donc se trouver à proximité des zones à risques de projections de produits chimiques ; elle peut également être transportée par les opérateurs lors de leurs déplacements.

Protocole préconisé pour une efficacité maximale :

La DAP est destinée à un premier lavage d'urgence de l'ensemble de la surface corporelle. Son efficacité est permise par les propriétés actives de la Diphotérine.

Il est recommandé lors d'un accident d'utiliser tout le contenu de la douche. La victime de la projection corporelle doit se dévêtir entièrement, afin de ne pas favoriser un contact accru du produit chimique avec la peau. Recommandations générales La DAP doit être utilisée comme première solution en première intention. Un lavage préalable à l'eau entraîne le retard d'application et réduit, par la perte de temps, l'efficacité de la Diphotérine. Si vous ne disposez pas de Diphotérine, ne retardez jamais un lavage. A défaut, utilisez l'eau.

Ne pas dépasser la date limite d'utilisation indiquée sur le conditionnement.

La DAP est dotée d'un système permettant un usage unique ; celui-ci est destiné à l'utilisation intégrale du contenu de la DAP en cas de projection chimique étendue.

La Diphotérine permet de stopper la pénétration du produit chimique et l'évolution de toutes les brûlures chimiques, à l'exception des projections d'acide fluorhydrique et de ses dérivés sur lesquels elle a une action réduite.